LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

Conseil de Paris du 15 au 18 Juillet 2026

Voeu relatif à un plan d'ouverture élargie des équipements sportifs municipaux

rattaché à la délibération 2026 DJS 109

Voeu déposé par Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Sophie de La Rochefoucauld, Roland Timsit et Céline Verzeletti du groupe Nouveau Paris Populaire

Considérant que le sport est un droit populaire et non une marchandise ou un privilège réservé à celles et ceux qui peuvent payer ;

Considérant qu'environ un quart de la population est peu ou pas sportive et que les inégalités de pratique demeurent massives, les cadres étant près de trente points plus nombreux à pratiquer une activité sportive que les ouvriers ;

Considérant que les habitants des quartiers populaires pratiquent moins régulièrement une activité sportive que le reste de la population et rencontrent davantage d'obstacles économiques, matériels et géographiques pour accéder aux équipements ;

Considérant que cette injustice frappe particulièrement les enfants des classes populaires, les jeunes, les familles précaires, les familles monoparentales, les personnes en situation de handicap et les femmes ;

Considérant que Paris dispose de plus de 900 équipements sportifs municipaux et attribue chaque année plus de 3,3 millions d'heures de créneaux, témoignant d'une très forte tension sur les infrastructures sportives de proximité ;

Considérant que malgré l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, près d'un Parisien sur trois demeure insatisfait de l'offre d'équipements sportifs de la capitale ;

Considérant que rapporté à sa population, Paris dispose d'un nombre d'équipements sportifs de proximité inférieur à celui de plusieurs grandes villes européennes, contribuant à la saturation des installations existantes ;

Considérant que de nombreux équipements restent insuffisamment accessibles en soirée, le week-end, pendant les vacances scolaires ou en dehors des créneaux déjà attribués ;

Considérant que de nombreux habitants, notamment les salariés aux horaires décalés, les étudiants, les familles monoparentales, les jeunes et les personnes âgées, ne peuvent accéder aux équipements sportifs dans les plages d'ouverture actuelles ;

Considérant que les associations sportives parisiennes dénoncent depuis plusieurs années la pénurie de créneaux, la saturation des équipements et une mise en concurrence croissante entre clubs pour l'accès aux installations municipales ;

Considérant que la pénurie de créneaux et les restrictions d'ouverture contribuent à pousser une partie des habitants vers des offres privées payantes, renforçant ainsi les inégalités d'accès au sport ;

Considérant que l'ouverture élargie des équipements municipaux permettrait de renforcer la santé publique, le lien social, l'éducation populaire, l'égalité d'accès au sport et l'occupation positive de l'espace public ;

Considérant que les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 avaient notamment pour ambition de favoriser la pratique sportive pour toutes et tous et de constituer un héritage populaire durable, ambition qui ne saurait être atteinte sans un accès plus large aux équipements municipaux ;

Considérant que cette ouverture ne doit pas être confiée au privé ni reposer sur la précarisation des agents municipaux, mais sur des moyens publics, des créations de postes, des horaires adaptés et de bonnes conditions de travail ;

Considérant que l'ouverture élargie des équipements sportifs municipaux constitue l'une des mesures les plus efficaces et les moins coûteuses pour démocratiser l'accès au sport, réduire les inégalités sociales et donner un contenu concret à l'héritage populaire des Jeux olympiques et paralympiques.

Sur proposition de Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Sophie de La Rochefoucauld, Roland Timsit et Céline Verzeletti du groupe Nouveau Paris Populaire, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris :

- réalise un état des lieux public, arrondissement par arrondissement, des horaires d'ouverture, des créneaux vacants et des besoins non couverts dans l'ensemble des équipements sportifs municipaux ;
- engage un plan d'ouverture élargie des gymnases, piscines, stades, terrains extérieurs et équipements sportifs de proximité en soirée, le week-end et pendant les vacances scolaires ;
- identifie les équipements susceptibles d'être ouverts en soirée, le week-end et pendant les vacances scolaires et publie un calendrier de déploiement ;
- expérimente dès 2027 l'ouverture de plusieurs gymnases et équipements sportifs municipaux jusqu'à 22 heures ainsi que le week-end et pendant les vacances scolaires, en priorité dans les quartiers populaires et les secteurs les plus déficitaires en équipements sportifs ;

- expérimente des créneaux gratuits de pratique libre, notamment pour les familles précaires et monoparentales, avec des horaires compatibles avec les contraintes de garde, de travail et de transport ;
- garantisse que cette ouverture repose sur des moyens humains publics, des créations de postes et de bonnes conditions de travail, sans externalisation ni précarisation ;
- engage un plan pluriannuel de recrutement permettant cette ouverture élargie sans recours accru à la précarité ;
- associe les clubs, associations, habitants, agents municipaux et familles concernées à la définition des besoins prioritaires ;
- présente chaque année au Conseil de Paris un bilan de l'ouverture élargie des équipements sportifs municipaux et de son impact sur la pratique sportive des publics les plus éloignés du sport.